



NOTE DE TRAVAIL

COMITÉ JURIDIQUE — 40^e SESSION

(Montréal, 26 – 30 octobre 2026)

Point 5 : Date, lieu et ordre du jour de la 41^e session du Comité juridique

**DATE, LIEU ET ORDRE DU JOUR DE LA
41^e SESSION DU COMITÉ JURIDIQUE**

(Note présentée par le Secrétariat)

1. En application de la règle 1^{re} de son *Règlement intérieur* (Doc 7669-LC/139/7), « [l]e Comité tient normalement une session annuelle. Des sessions additionnelles peuvent être tenues, s'il y a lieu. » En application de la règle 3, « [l]es sessions du Comité sont convoquées aux lieux et dates fixés ou approuvés par le Conseil ».

2. Le Comité est invité à noter que le Conseil a inscrit au programme des réunions, à des fins de planification et de budgétisation, une provision pour une session du Comité juridique en 2028.

3. SUITE À DONNER PAR LE COMITÉ

3.1 Le Comité est invité à examiner la question de la date, du lieu et de l'ordre du jour provisoire de sa prochaine session, compte tenu des décisions prises au cours de la 40^e session.

— FIN —